

Direction de la Citoyenneté, de  
l'immigration et de l'intégration  
Bureau des usagers de la route  
Section permis de conduire

**QUELLES DEMARCHES  
APRÈS MON CONTRÔLE MÉDICAL  
AUPRÈS DE LA COMMISSION PRIMAIRE DE LYON**

A l'issue de ma visite devant la commission médicale **JE NE ME DÉPLACE PAS EN PRÉFECTURE**

- **SI MON DOSSIER EST COMPLET**, le traitement de ma demande et la production de mon titre sécurisé seront effectués dès le lendemain de ma visite médicale par les services préfectoraux.

Mon titre sécurisé, fabriqué par l'Imprimerie Nationale, sera ensuite acheminé à la préfecture de Lyon, 97 rue Molière, où je pourrais venir le retirer, à l'issue de ma suspension ou dès la fin de validité de mon titre actuel, du lundi au vendredi entre 09h00 et 11h00, muni de ma pièce d'identité et le cas échéant de mon ancien titre ;

*Afin d'éviter tout déplacement inutile, je suis l'avancement de la production de mon titre sécurisé en m'inscrivant que le site internet : <http://www.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire> ou en appelant le 0810 901 041*

- **SI MON DOSSIER EST INCOMPLET**, un courrier me sera adressé dès le lendemain de ma visite, me précisant les pièces à retourner en préfecture.